

Union Patronale Suisse
Mme Daniella Lützel Schwab
Hegibachstrasse 47
8032 Zürich

Lausanne, le 3 octobre 2014

U:\1p\politique_economique\consultations\2014\POL1436_lutte_contre__
abus_immigration.docx
MAP/ama

Libre circulation des personnes et immigration: mesures dans le domaine de la lutte contre les abus

Chère Madame,

Nous avons bien reçu votre circulaire du 21 juillet dernier relatif au sujet mentionné en titre et vous en remercions.

Le projet élaboré par l'Office fédéral des migrations prévoit une modification partielle de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr), de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (LPC), ainsi que de l'ordonnance sur l'introduction de la libre circulation des personnes (OLCP). Le but est d'exclure de l'aide sociale les étrangers qui ne séjournent en Suisse qu'aux fins de rechercher un emploi et de limiter le droit au séjour des ressortissants UE/AELE qui perdent leur emploi et/ou qui épuisent leur droit aux indemnités de chômage. Afin de faciliter la mise en œuvre de ces mesures, un échange spontané d'informations doit avoir lieu entre les autorités migratoires et les autorités compétentes en matière de prestations complémentaires.

Le Conseil fédéral entend ainsi utiliser la marge de manœuvre laissée par l'Accord sur la libre circulation des personnes pour mieux délimiter le cercle des ayants droit aux autorisation de travail et de séjour et aux prestations de l'aide sociale. Bien qu'intervenant tardivement – il eut été sans doute préférable de mettre en œuvre ce projet avant la votation du 9 février dernier -, les mesures préconisées permettront d'harmoniser des pratiques cantonales aujourd'hui par trop disparates. Quoi qu'il en soit, la clarification apportée est bienvenue et doit être soutenue sans réserve.

En conséquence, nous approuvons l'ensemble des modifications proposées.

En vous remerciant de votre consultation, nous vous prions d'agréer, chère Madame, nos salutations distinguées.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE



Guy-Philippe Bolay
Directeur adjoint



Mathieu Piguet
Sous-directeur